



SOMMAIRE

• Votre Mairie	3
• Rappels réglementaires	5
• À l'honneur	7
• Orion 2026	8
• Vie associative	10
• Commerce	12
• Ça s'est passé	13
• Papill'ons et papill'ottes	15
• Nos artisans	16



LE MOT DU MAIRE

Chères Brionaises, chers Brionais,

Ce premier Briottin de la nouvelle mandature est pour moi l'occasion de vous remercier pour la confiance que vous m'avez renouvelée à la tête d'une équipe remaniée. Nous avons choisi de travailler avec trois adjoints qui sont :

Julie Carra, renouvelée en position de première adjointe et en charge des affaires scolaires, du périscolaire, des transports scolaires, des animations et du suivi administratif du personnel communal.

Frédéric Malère, deuxième adjoint en charge des travaux et des bâtiments communaux, ainsi que du suivi opérationnel des agents du service technique.

Florence Sylvestre, renouvelée en position de troisième adjointe et en charge de la solidarité, de la vie associative et des cérémonies officielles.

Les commissions communales ont été désignées et je remercie également les personnes qui ont accepté de se joindre à elles dans les comités consultatifs citoyens.

Nous sommes déjà au travail pour assurer ce qui était prévu et qui est en attente depuis un moment. Les ballons anti-béliers des châteaux d'eau de Brion et La Fourchotte seront très prochainement mis en service. Les travaux de réfection du logement de l'impasse de l'école continuent afin de le remettre en location au plus vite.

Nous avons également fait appel aux services de l'Agence Technique Départementale pour étudier des solutions pour réduire la vitesse des automobilistes notamment aux entrées du village. L'agent de l'ATD nous a rendu un dossier très complet que nous allons commencer à mettre en place cette année.

Nous avons reçu dernièrement une personne de chez Eiffage à propos de l'état de la voirie et de certains chemins après les travaux sur les pylônes de l'an dernier. Les emplois partiels qui avaient été mal réalisés à La Fourchotte l'an dernier vont également être repris prochainement. Enfin, vous avez pu vous apercevoir que la tranchée mal compactée sur la route entre La Fourchotte et Brion a été enfin reprise par Free.

Vous trouverez dans ce Briottin l'agenda des événements prévus dans les semaines et les mois à venir où nous ne manquerons pas de nous croiser.

Philippe PETIT

MAIRIE DE BRION

16 rue de la République
89400 BRION

Téléphone : 03 86 91 90 79

Courriel : mairie@brion-yonne.fr

Site internet

<https://www.brion-yonne.fr>

Suivez-nous également sur les **réseaux sociaux**

HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC

Lundi de 9 h 00 à 12 h 00

Mardi de 9 h 00 à 12 h 00

Mercredi de 9 h 00 à 12 h 00

Vendredi de 9 h 00 à 12 h 00

Pour prendre rendez-vous avec le Maire ou un Adjoint, téléphonez au secrétariat de Mairie.

Pour joindre directement le Maire :

Philippe PETIT – 07 83 55 79 89

Pour suivre l'actualité de la commune et être informé en temps réel
Téléchargez sur votre smartphone ou votre tablette l'application

Elle est gratuite, disponible sur l'AppStore ou le PlayStore.
Pas besoin de compte ni de carte bancaire, il suffit de rechercher BRION et de le mettre en favori.

RÉUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Si vous souhaitez le détail des réunions du Conseil Municipal, les procès-verbaux sont disponibles sur le site internet de la Mairie ainsi qu'à l'affichage public devant la Mairie.

Décision du 13 novembre 2025

- Les affouages se feront dans les parcelles n° 9 et 31. Est aussi concerné, le bois de la digue de l'étang n°3. Les tarifs :
 - Taxe affouagère : 25,00 €
 - Bois : 6,00 €/stère
- Comme chaque année, des bons d'achat seront offerts au personnel communal pour un montant de 100,00 €/agent. Ces bons d'achats seront achetés par l'intermédiaire du CNAS, ce qui permet de bénéficier d'une remise de 5% sur l'achat.
- Pour Octobre Rose, opération de sensibilisation et de lutte contre le cancer du sein, 45 soutiens-gorges ont été accrochés sur le fil prévu à cet effet place de l'Église. Le Conseil Municipal a fait un don de 2,00 €/soutien-gorge accroché qui a été arrondi à 100,00 €. Un don anonyme de 45,00 a également été fait et ajouté à celui de la Commune.
- Le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) de l'Eau a été validé. Le rendement du réseau est tombé à 65,7%. 8 fuites ont été détectées et seront réparées.
- Les 3 ballons anti-bélier du réseau d'eau potable doivent être remplacés. Il a été décidé d'acheter les ballons chez Charlatte pour un montant de 45 532,80 € TTC et que le montage serait effectué par les agents communaux et des conseillers municipaux.
- En raison des nombreuses fuites sur le réseau d'eau potable au cours de l'année 2025, de la nécessité de remplacer le système de communication des châteaux d'eau de Brion et La Fourchette et de la nécessité de remplacer les ballons anti-bélier du réseau, il est nécessaire d'augmenter le prix de l'eau potable. Le prix du m³ d'eau potable passe à 0,90 € HT/m³ à partir du 1er décembre 2025.
- Les services de la trésorerie nous ayant indiqué qu'il était possible de mettre en place la mensualisation des factures d'eau potable et d'assainissement, cette opération sera prochainement proposée aux abonnés qui le souhaitent.
- Par nécessité, il a été décidé la mise en place d'une extension du réseau d'assainissement rue de Bellevue à La Fourchette pour un montant de 41 964,00 € TTC. Toutes les subventions possibles seront demandées.
- Le tarif du m³ d'assainissement est augmenté à 3,16 € m³

Principales décisions du 16 décembre 2025

- Dans le cadre d'un avancement de grade, un emploi d'adjoint technique territorial principal de 2^e classe a été créé sur la Commune.
- Le tarif de la redevance sur la consommation d'eau potable est fixé par l'Agence de l'Eau Seine Normandie à 0,34 € HT/m³.
- Le tarif de la redevance sur la performance des réseaux d'eau potable est fixé à 0,034 € HT/m³.
- Le tarif de la redevance sur la performance des systèmes d'assainissement collectif est fixé à 0,121 € HT/m³.

Principales décisions du 13 janvier 2026

- Les dépenses d'investissement 2025 ont été clôturées le 12 décembre 2025 à la demande du Trésorier. Comme des factures sont arrivées après cette date, le Conseil Municipal autorise le paiement de ces factures, comme l'y permet la loi, dans la limite de 25% des dépenses d'investissement prévues au budget 2025.

Principales décisions du 24 février 2026

- L'organisation du temps scolaire est renouvelée en semaine de 4 jours comme actuellement. Les horaires de l'école Hélène Gamet restent inchangés.
- Par manque de devis, le choix de l'entreprise concernant le lot « Électricité » du logement impasse de l'École est reporté.
- En raison d'un départ à la retraite, un emploi permanent d'adjoint technique polyvalent est créé sur la commune afin d'assurer une période de transmission de savoirs entre l'agent sortant et l'agent entrant.
- Le budget eau potable 2026 est voté et s'équilibre à 120 595.38 € en fonctionnement et à 75 507.67 € en investissement.
- Le budget assainissement 2026 est voté et s'équilibre à 97 019.64 € en fonctionnement et à 109 551.77 € en investissement.

Principales décisions du 20 mars 2026

- M. Philippe PETIT a été élu Maire et immédiatement installé
- Il a été choisi de fonctionner avec 3 adjoints
- Mme Julie CARRA a été élue 1^{ère} Adjointe, M. Frédéric MALÈRE a été élu 2^e Adjoint, Mme Florence SYLVESTRE a été élue 3^e Adjointe
- L'indemnité du Maire est fixée à 44,30% de l'indice brut terminal de la fonction publique.
- L'indemnité des Adjoints est fixée à 11,77% de l'indice terminal de la fonction publique.

ÉTAT CIVIL 2025

Durant l'année précédente, nous avons malheureusement perdu deux personnes :

- Le 9 juillet 2025, M. Christian SCHNEIDER
- Le 10 août 2025, Mme Ginette DANVE

Nous avons pu officialiser trois unions :

- Le 25 janvier 2025, Mme Lucile RIBEIRO a épousé M. Benjamin BESANCENOT
- Le 21 juin 2025, Mme Tiffanie AUBRY a épousé M. Maxime DORNOIS
- Le 13 septembre 2025, Mme Angélique PERRIN a épousé M. Alexis VIVIER

Et pour terminer nous avons accueilli 5 nouveau-nés :

- Le 30 mai 2025, les jumeaux Elyo et Tyago ALEX.
- Le 17 juillet 2025, Mao MADIN a pointé le bout de son nez
- Le 4 septembre 2025, la petite Victoire RIBEIRO a ravi ses parents après leur mariage
- Le 13 décembre 2025, la petite Léonie BOUROTTE a fini l'année des naissances en beauté

ÉCLAIRAGE PUBLIC

Cela fait maintenant un an que notre nouvel éclairage public est en service. Nous avons récemment eu un retour du SDEY concernant son fonctionnement. Il a été constaté une première économie de 7 500 kWh sur cette première année, sachant que des dysfonctionnements ont entaché le début de mise en service (luminaires allumés en permanence par exemple).

Avec leur aide, nous avons reprogrammé l'ensemble de l'éclairage public pour essayer de faire encore mieux en 2026. Il est ainsi allumé de 6 h 00 au lever du jour et de la tombée de la nuit à 22 h 00. Le lever du jour et la tombée de la nuit sont déterminés par une horloge astronomique qui pilote le système.

Comme chaque année l'éclairage public sera totalement coupé du 1^{er} juin au 31 août.

DÉFENSE INCENDIE



Une citerne souple de 120 m³ a été mise en service en ce début d'année à La Fourchette. En effet, le seul point de défense incendie du hameau était jusqu'à maintenant la mare. Or, nous avons tous pu constater le niveau de la mare en cas de sécheresse prolongée.

Une étude est en cours pour la « camoufler » avec des végétaux qui demandent peu d'entretien et qui ne risquent pas d'abîmer l'installation.

Un grand merci aux conseillers municipaux et aux habitants qui ont aidé les agents communaux à la déplier sur place.

INCIVILITÉS - VITESSE

Les incivilités semblent se calmer depuis l'arrêté qui a été pris fin 2025. Il est à souhaiter que cette situation soit durable dans le temps car, en cas de problème, le même arrêté sera repris sans aucune hésitation. Il serait dommage de pénaliser la majorité de la population pour le comportement de quelques-uns.

Depuis quelques temps, nous trouvons à nouveau des déchets aux containers à verre. Il y a une déchetterie à Joigny mais manifestement certains sont trop fainéants pour y aller.

Concernant la vitesse, des aménagements vont être réalisés aux entrées de village pour obliger les automobilistes indisciplinés à réduire leur allure. Cependant, il est régulièrement signalé des véhicules en vitesse excessive à La Fouchotte, notamment rue Roger Lata. Quand un accident aura eu lieu il sera trop tard. Ces gens doivent impérativement se calmer. Ils ont déjà reçu la visite de la nouvelle référente « Sécurité Routière » de la commune pour un rappel à la loi. Nous n'hésiterons pas à aller plus loin si nécessaire.



TAILLE DES HAIES ET ARBRES

Nous vous rappelons que les arbres et les haies doivent être taillés à l'aplomb de votre limite de propriété. Ils ne peuvent pas dépasser sur la propriété de votre voisin, dépasser sur la voie publique, masquer la signalisation routière, entraver le passage des réseaux aériens (électricité, téléphone, fibre).

Si votre voisin ne peut pas couper une branche qui dépasse chez lui, il peut par contre exiger que vous le fassiez sans justification particulière.

Beaucoup de haies notamment nous ont été signalées comme entravant la bonne circulation sur les trottoirs. Nous demandons donc aux occupants des maisons concernées de les tailler au plus vite.

Nous vous rappelons que l'interdiction de la taille des haies du 16 mars au 15 août ne concerne que les agriculteurs. Les particuliers ne sont pas soumis à cette réglementation et peuvent donc tailler leurs haies toute l'année.

STATIONNEMENT

De plus en plus de libertés sont prises quant au stationnement de véhicules dans les rues de Brion et La Fourchette.

Voici un rappel des règles de stationnement selon le code de la route :

- Le stationnement est interdit de plein droit :
 - Dans un virage
 - À proximité immédiate d'une intersection
 - Au sommet d'une côte
 - Dans un lieu manquant de visibilité
 - Devant une entrée carrossable
 - Sur un trottoir
 - Sur un passage piéton
 - Sur une piste cyclable
 - Devant un poteau d'incendie
 - Sur un emplacement de livraison
 - Sur un emplacement handicapé
 - Sur un arrêt de bus marqué au sol
- Stationnement abusif
 - Un véhicule ne peut pas rester plus de 7 jours au même endroit



Le stationnement sur la chaussée, en l'absence d'arrêté spécifique, est autorisé mais il vous appartient de faire en sorte de ne pas gêner la circulation, de ne pas créer de danger et de stationner du bon côté de la chaussée, c'est-à-dire du côté droit (sens normal de circulation). Il est interdit, quand on circule à droite, de stationner du côté gauche de la chaussée.

Le stationnement à cheval sur le trottoir et la chaussée est interdit, le trottoir est réservé aux piétons et il doit y avoir suffisamment de place pour permettre leur libre passage ainsi que la circulation de poussettes et de fauteuils roulants.

Dans tous les cas, pour stationner pour la voie publique, un véhicule doit être en état de circuler et assuré.

Quelle est la différence entre « arrêt » et « stationnement » ?

- Est considéré comme étant en arrêt un véhicule immobilisé temporairement pour une action précise de courte durée (montée / descente de passagers, chargement / déchargement...). Le conducteur doit rester à proximité du véhicule et être en mesure de le déplacer immédiatement en cas de besoin.
- Est considéré comme étant en stationnement un véhicule immobilisé sans nécessité immédiate de plus ou moins longue durée dont le conducteur s'absente.

Pensez que des véhicules de secours plus ou moins gros pourraient être amenés à passer. N'entravez pas la circulation. Pensez également que vous n'êtes pas tout seul sur terre et que les autres usagers ont également le droit de circuler sans entraves sur la voie publique.

MÉDAILLES

Lors de la traditionnelle cérémonie des vœux, le vendredi 9 janvier 2026, deux agents communaux, Cindy Ferreira et Pascal Viel, se sont vu remettre la médaille d'honneur régionale, départementale et communale, respectivement pour leurs 23 ans et 33 ans au service de la population.

Cindy a commencé comme secrétaire de Mairie le 1^{er} avril 2003 à Saint Martin du Tertre. Après plusieurs missions de remplacement pour le Centre de Gestion de l'Yonne, elle arrive le 1^{er} mai 2013 à Brion, recrutée par le Maire de l'époque, Benoît Coppin. Les secrétaires générales de Mairie sont le cœur de nos communes rurales, elles savent tout faire : elles sont comptables, responsables des relations humaines, assistantes sociales, connaissent la réglementation mieux que personne, montent un dossier de subventions en quelques heures en déjouant les nombreux pièges de l'administration et parfois même, se font enguirlander pour les élus... Cela fait 13 ans que Cindy travaille à Brion. Elle est polyvalente, compétente, loyale, dévouée, elle a un grand sens du service public. Ce n'est pas un hasard si elle a été retenue comme formatrice par le Centre de Gestion pour former les futures secrétaires générales de Mairie. D'autres Maires ont essayé de nous la prendre, jusqu'à maintenant sans succès. J'espère de tout cœur que ça dure encore longtemps.



Pascal a été recruté comme agent communal le 1^{er} mai 1992, lui aussi par le Maire de l'époque, Guy Mauny. Il a intégré le service technique de la Commune au côté de Dominique Lecestre. Pascal sait tout faire, de la maçonnerie, de la menuiserie, de la ferronnerie, l'entretien des espaces verts, du réseau d'eau, et bien plus encore. C'est grandement grâce à lui que les routes de Brion et La Fourchette sont déneigées de très bonne heure en hiver. Il est toujours disponible, même le week-end notamment pour les problèmes d'eau potable.

Pascal a également été sapeur-pompier volontaire au CPI de Brion de 1985 à 2005. Il en sera même le chef de corps.

Cependant, tout a une fin, et la carrière de Pascal arrive à la sienne. Son départ à la retraite est programmé pour fin janvier 2027. D'ici là, il a encore quelques mois pour former son successeur, Bernard Lecestre, qui a été recruté au 1^{er} mai 2026. Cela laisse quelques mois pour transmettre 33 ans de connaissances sur la Commune de Brion avant une retraite bien méritée.

Un grand merci à nos deux agents à l'honneur, mais également aux autres, pour leur travail quotidien au service de la population brionaise.

ORION 2026

Le 23 avril 2026 après-midi, l'exercice ORION 2026 a fait étape à Brion. La compagnie de commandement et de logistique du 19^e Régiment du Génie de Besançon s'est installée dans les hangars de M. Mauny, à la sortie de Brion, route de Joigny.

L'exercice ORION 2026 est une manœuvre de grande envergure dont le but est de tester la capacité des forces armées à conduire une opération de haute intensité en coalition.

En effet, pour cet exercice, ce sont 12 500 militaires engagés, 2 150 véhicules, 40 hélicoptères et 1 200 drones, 50 aéronefs de la Marine Nationale et 50 aéronefs de l'Armée de l'Air et de l'Espace.

C'est un exercice international engageant des forces belges, allemandes, espagnoles entre autres.

Le dimanche 26 avril, les militaires du capitaine Mathieu ont présenté leurs matériels et leurs spécialités à la population de Brion qui, nombreuse, avait fait le déplacement à leur rencontre. VAB (Véhicule de l'Avant Blindé), MATS (Moyen d'Aide à la Traficabilité des Sols), PVP (Petit Véhicule Protégé), VT4 (Véhicule Tactique 4x4), n'ont plus de secrets pour nous.

Il y avait également une exposition de l'armement individuel ainsi que des démonstrations de chiens détecteurs d'explosifs et de chiens d'attaque.

Une belle matinée ensoleillée qui a montré la force du lien Armée / Nation.



MAISON DE SERVICES AU PUBLIC DE BUSSY-EN-OTHE

La Maison de Services au Public de Bussy-en-Othe est un service destiné aux habitants de la CCJ, donc ouvert aux habitants de Brion également concernant toutes les démarches administratives.

Sandrine, l'agent communal de Bussy-en-Othe vous aidera dans vos démarches courantes telles que changement de certificats d'immatriculation (carte grise), allocations familiales, France Travail...

Si vous n'êtes pas doté ou si vous n'êtes pas à l'aise avec l'outil informatique, vous pouvez également lui demander de l'aide.

MAISON DE SERVICES AU PUBLIC (MSAP)

9 place de la Fontaine
89400 BUSSY-EN-OTHE
Tél : 03 86 56 10 83

Jours et heures d'ouverture :

Lundi de 13 h 30 à 18 h 30
Mardi de 13 h 30 à 16 h 00
Mercredi de 13 h 30 à 16 h 00
Jeudi de 13 h 30 à 18 h 30
Vendredi de 13 h 30 à 16 h 00



TRANSPORT À LA DEMANDE POUR RENDEZ-VOUS DE SANTÉ SÉNIORS

Afin de lutter contre l'isolement des personnes âgées et faciliter l'accès aux soins, la Communauté de Communes du Jovinien a mis en place, depuis le 4 novembre 2024, un service de transport à la demande en porte à porte pour la mobilité des seniors, spécifiquement pour les rendez-vous médicaux.

Il est réservé aux personnes de plus de 65 ans ou en situation de handicap, qui résident dans l'une des communes du Jovinien et qui rencontrent des difficultés de mobilité afin d'accéder à des services de santé. Ne pourront pas en bénéficier les personnes déjà éligibles à d'autres dispositifs (ex : VSL).

Ce service concernera uniquement les rendez-vous médicaux (centres hospitaliers, professionnel de santé libéral du secteur médical et paramédical, pharmacies). Exceptionnellement un rendez-vous chez le vétérinaire par an pourra être assuré. Les déplacements les plus courts seront favorisés, idéalement au sein de la CC du Jovinien quand l'offre est présente, et ceux hors du département exclus.

Ce service sera assuré par Mobiléco **du lundi au vendredi de 9 h 00 à 19 h 00.**

La participation financière est forfaitaire. Elle s'élève à **7,00 € par trajet** (1 trajet = 1 aller-retour) et elle est à payer à réception d'une facture mensuelle.

L'accueil téléphonique est ouvert **du lundi au vendredi de 9 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 16 h 30 au 06 75 02 18 69.**

Le service ne peut être utilisé **que sur réservations** qui doivent être prises au plus tard la veille avant 12 h 00.

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

Après des années de bons et loyaux services à la bibliothèque de Brion, Catherine Loubat a décidé d'arrêter son bénévolat qui a été apprécié de tout le monde.

Un grand merci pour son dévouement sans failles.

Le 16 mars dernier nous avons fêté son départ à la bibliothèque. Monsieur le Maire ne pouvant pas être présent, je l'ai remplacé pour remettre à Catherine une médaille et un beau bouquet de fleurs.

Elle a été très étonnée de cette cérémonie où ses plus fidèles amis et lecteurs étaient présents.

Beaucoup d'émotion.

Et bien sûr cela s'est terminé avec des petits fours et un apéritif !

La lecture restant un impératif pour le développement intellectuel de notre jeunesse, nous sommes toujours en attente d'une ou, plusieurs personnes pour reprendre l'activité de la bibliothèque municipale.



Florence Sylvestre

COMITÉ DES FÊTES

À la suite de l'assemblée générale du début d'année le bureau du comité des fêtes a été modifié : Mmes Julie CARRA et Stéphanie CHARRIER ayant démissionné, le comité des fêtes a le plaisir d'accueillir Mme Agnès TORTE en tant que secrétaire et Mme Angéline MARÉCHAL son adjointe. Le reste du bureau est inchangé : Mme Mélanie CAVELIER change de poste et prend la trésorerie accompagnée de son adjointe Mme Béatrice THINARDON et Séverine COMMEAU reste la Présidente.



Le comité des fêtes continue d'organiser différentes manifestations afin de vous divertir tout au long de l'année.

À ces fins, le vide grenier de Brion qui s'est tenu début avril a encore remporté un vif succès. Un ÉNORME merci à tous ceux qui ont participé de près ou de loin à cette réussite. J'aimerais citer en particulier la municipalité par le biais de M. le Maire, les employés communaux et également les riverains qui ont joué le jeu pour le stationnement des véhicules. Merci également à tous les bénévoles et leurs conjoints pour leur aide si précieuse. J'en profite pour rappeler que tous les bras sont les bienvenus pour aider au montage et au démontage du matériel. Vous pouvez vous faire connaître auprès de la Mairie ou nous rencontrer.

Coup de gueule :

La présidente aimerait malgré tout pousser un coup de gueule par rapport aux personnes qui profitent abusivement de ce jour de vide-greniers pour vider leur maison sans autorisation. Je rappelle qu'un vide-maison est encadré par une procédure obligatoire et déclarative par le biais d'une demande en Mairie. Il faut remplir le formulaire CERFA n° 13939*01.

La présidente remercie les personnes qui ont fait cette demande en Mairie et qui ont versé un don au comité des fêtes et saura se rappeler l'année prochaine des personnes qui n'ont pas respecté. À bon entendre.

Séverine, Mélanie, Agnès, Béatrice et Angeline

- **26 mai :** Marché + Ville à Joie
- **30 mai :** Visite du jardin de M. et Mme SYLVESTRE (Festival des Jardins)
- **20 juin :** Karaoké organisé par le Comité des Fêtes
- **21 juin :** Fête de la Musique organisée par « De Brion à Brion »
- **13 juillet :** Repas républicain organisé par la Municipalité
- **14 juillet :** Concours de pétanque organisé par « De Brion à Brion »
- **24 à 26 juillet :** Déplacement en Lozère « De Brion à Brion »
- **13 septembre :** Vide-greniers de La Fourchette
- **24 octobre :** Concours de belote organisé par « De Brion à Brion »
- **25 octobre :** Loto organisé par la Comité des Fêtes
- **29 novembre :** Marché de Noël organisé par la Municipalité

ASSOCIATION REMPART

Nous avons été mis en relation avec l'Association Rempart grâce à Jean-Mathias Sargologos (Pays d'Art et d'Histoire du Jovinien) et l'Office du Tourisme de Joigny et du Jovinien.

Quelques mots sur l'association et ses missions : la mission de Rempart est de restaurer, mettre en valeur et transmettre le patrimoine grâce à son réseau d'associations membres et de partenaires internationaux. Faire du patrimoine l'affaire de toutes et de tous.

Vous pouvez en apprendre un peu plus sur internet en vous connectant à Union Rempart.

Ils nous proposent de restaurer les fresques murales de l'église St Phal et aussi le pont-bascule sur la place de l'Église. Ils sont déjà venus l'été dernier pour voir avec des jeunes bénévoles. Ce sont eux qui se chargent des travaux pendant l'été. Cela dure à chaque fois 15 jours. Il faut juste loger les bénévoles pendant 15 jours. Ce sont souvent des étudiants (es) coachés par des spécialistes.

Pour cela il faut créer une association locale d'habitants de Brion. Si ce projet vous intéresse, merci de vous faire connaître à la Mairie.

Rempart est en train de restaurer l'église de Chamvres depuis 2 ans. Les habitants sont ravis. Vous pouvez aller voir et parler avec eux.

Nous avons tout à y gagner !!



REMPART

LE MARCHÉ

Tous les mardis de 16 h 30 à 19 h 00

sur le parking devant la Mairie

La Brasserie des Voyageurs

Restaurant – Traiteur italien qui propose charcuterie, fromages, lasagnes et pâtes fraîches maison.

Possibilité de commander des pizzas le matin pour le soir au 03 86 62 11 75.

Benoît CALLÉ

Apiculteur à Brion

Vous propose ses miels et préparations à base de miel

1 fois par trimestre, une animation de saison est organisée sur le marché, qui s'étoffe un peu pour l'occasion avec la venue de commerçants plus occasionnels.



DISTRIBUTEUR DE PAIN

Le distributeur de pain et de viennoiseries est toujours présent à l'arrêt de bus de la place de l'Église.

Il est approvisionné tous les jours et 365 jours par an (sauf cas de force majeure) par

La Boulangerie COURTIN de Charmoy

ÉVÉNEMENT VILLE À JOIE

Le 22 mai prochain, le marché de Brion accueillera l'événement Ville à Joie. Il s'agit d'une tournée itinérante multiservices où vous pourrez retrouver les services de la CCJ, la Maison de l'Habitat du Jovinien, mais aussi de l'aide aux démarches administratives, des services ayant trait à la santé et beaucoup d'autres choses. Ce jour-là, le bistrot ambulant qui était déjà venu sur le marché sera présent.

Venez nombreux !



MARCHÉ DE NOËL

Le 23 novembre 2025, le marché de Noël a fait salle comble de nombreux exposants et de nombreux visiteurs ont été ravis de cette journée.



RENCONTRE INTERGÉNÉRATIONNELLE

Le 2 décembre 2025, une après-midi de rencontre entre les enfants de l'école élémentaire Hélène Gamet et nos aînés a été organisée. Les jeunes et les moins jeunes ont joué à des jeux de société et participé à de nombreuses activités dans une joyeuse ambiance.

Tout le monde a particulièrement apprécié la politesse et la gentillesse des enfants. L'après-midi s'est terminée autour d'un goûter. Merci aux enseignantes qui sont déjà partantes pour recommencer !

CONCERT DE NOËL DES CROQ'NOTES

Le 14 décembre 2025, les Croq'Notes ont enchanté nos oreilles avec leur traditionnel concert de Noël. Gospel et chants de Noël ont raisonné dans l'église Saint Phal. L'après-midi s'est conclue par un verre de l'amitié.



NOËL DU RPI

Le 19 décembre 2025, une tradition qui s'était quelque peu perdue, a été remise au goût du jour : le Noël du RPI Bussy-en-Othe / Brion. Les enfants des écoles ont pu assister à un spectacle à la salle des fêtes de Bussy-en-Othe, puis se sont vus offrir un goûter pour conclure cette après-midi festive.

VŒUX DE LA MUNICIPALITÉ

Le 9 janvier dernier, le Maire et le Conseil Municipal présentaient leurs vœux à la population de Brion à la salle des fêtes « Les Granges du Château ». Période de réserve électorale oblige, seul le bilan de l'année écoulée a été évoqué. À cette occasion, nous avons eu la visite notre députée : Mme Sophie-Laurence Roy, mais aussi, comme chaque année, celle de notre Président de Communauté de Communes : M. Nicolas Soret.



APRÈS-MIDI JEUX DE SOCIÉTÉ

Le 18 janvier dernier, la Mairie a organisé un après-midi jeux de société. Nous avons passé d'agréables moments et de bons fous rires... un petit goûter autour de galettes des rois s'en est suivi. La Municipalité réorganisera cette année ce genre de manifestation.



LOTO DU COMITÉ DES FÊTES

Le 22 mars dernier le comité des fêtes a organisé son premier loto de l'année. Comme à son habitude, les gens du village ont été présents et les lots ont ravi tous les gagnants.

VIDE-GRENIERS DE BRION

Le vide-greniers de Brion s'est tenu le 12 avril dernier sous une météo mitigée. Cependant, comme d'habitude, les exposants et les visiteurs ont répondu présents. La vente de boudin a tenu sa promesse. Prochain vide-greniers à la Fourchette le 13 septembre... Venez, nombreux.



REPAIR-CAFÉ

Une première, le « REPAIR CAFÉ » a fait une escale à la salle des fêtes de Brion pour une après-midi réparations gratuites par des bénévoles de l'association. Le concept est de venir avec du petit matériel en panne et coûte que coûte ces passionnés essaient de réparer afin d'éviter de jeter. Vif succès dans notre salle des fêtes.

NB : des couturières sont également à votre disposition pour vous donner des conseils pour réparer ou pour fabriquer des vêtements

POUR L'APÉRITIF

Papillons et papill'ottes vous proposent pour ce premier Briottin de l'année, trois apéritifs avec trois cuissons différentes : une cuisson au four, une cuisson à la poêle et une cuisson air fryer. Bonne dégustation.

Boulettes pommes de terre

Ingrédients :

- 4 grosses pommes de terre
- 3 cuillères à soupe de maïzena
- Épices selon votre choix (sel, poivre, herbes de Provence, harissa ou piment...)
- 1 bonne poignée de mozzarella ou de gruyère râpé
- Huile d'olive



Préparer une purée avec les pommes de terre, ajouter les épices selon votre choix, ajouter la maïzena et incorporer la mozzarella ou le gruyère râpé.

Humidifier vos mains avec un petit peu d'huile d'olive pour ne pas que ça colle en préparant des petites boulettes. Les mettre dans votre panier d'air fryer et faire cuire 15 minutes à 180°C.

Bouchées apéritives

Préchauffer le four à 180°C

Ingrédients :

- 1 œuf dur
- 125 g de lardons cuits
- Épices selon vos goûts
- Mozzarella ou gruyère râpé
- 2 œufs
- 2 cuillères à soupe de farine



Dans un saladier, couper l'œuf dur en petits morceaux, ajouter 125 g de lardons cuits, trois poignées de mozzarella ou gruyère râpé, deux œufs et deux cuillères à soupe de farine.

Bien mélanger le tout

Sur une feuille papier de cuisson, former des quenelles avec la pâte. Mettez au four pendant 20 minutes à 180°C.

Pancakes fondants de pommes de terre fourrés au fromage râpé

Ingrédients pour 4 personnes

- 500 g de pommes de terre
- 90 g de farine
- Sel, poivre et épices de votre choix
- 4 bonnes poignées de fromage râpé
- Huile d'olive

Préparer une purée, l'assaisonner et ajouter la farine. Cela va former une pâte compacte.

Humidifier vos mains avec de l'huile d'olive afin que ça ne colle pas à vos doigts et préparer une première galette. La garnir de fromage râpé et la refermer avec une autre galette de pommes de terre. Faire la même chose avec le reste de purée.

Dans une poêle, mettre de l'huile d'olive, faire cuire et dorer des 2 côtés.



Des recettes rapides, simples, originales et délicieuses... 😊

Bon appétit bien sûr !

EN CAS DE BESOINS...

- **Benoît CALLÉ (apiculteur)**
Apiculteur (miel et produits à base de miel)
06 88 56 11 21
- **Brion Multimédia Services**
Stéphane Ortigues (dépannage informatique)
06 21 19 70 50
- **Christel Coiffure**
Christel Ortigues (coiffeuse à domicile)
06 89 88 85 80
- **1 Max 2 Bois**
Charpentier menuisier
06 26 15 20 70
- **Abeille Nath**
Taxi
06 09 02 12 48
- **SARL Mauny**
Producteur de sapins de Noël
03 86 91 92 57
- **Greencacao**
Jonathan Diot (atelier chocolatier)
06 21 86 01 42
- **EURL Lugues Sébastien**
Paysagiste
03 86 91 95 62
- **JM MULTIFONCTIONS**
Multiservices – Tous travaux
07 65 74 68 55